

Bulletin Municipal de Crozant



Informations utiles

URGENCES ☎ 112

SAMU ☎ 15

GENDARMERIE ☎ 17

POMPIERS ☎ 18

Par SMS pour les personnes malentendantes ☎ 114

VIOLENCES CONJUGALES ☎ 3919

HARCÈLEMENT SCOLAIRE ☎ 3018

HÉBERGEMENT D'URGENCE ☎ 115

ENFANCE MALTRAITÉE ☎ 119

PHARMACIE DE GARDE ☎ 3237

Médecin de garde : Appelez le 05 55 41 82 02 le soir après 20 h et le week-end

MAIRIE :

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h

☎ 05 55 89 80 12

Courriel : mairie-crozant@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

Facebook : <https://www.facebook.com/crozant/>

LA POSTE :

Horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 15 à 11 h 45, le mardi 9 h 15 à 11 h 15

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h - ☎ 36 31

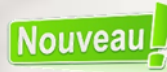
BIBLIOTHÈQUE :

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les jours d'ouverture sont :

Les mercredis et les samedis de 10h à 12h

Pour tous renseignements : ☎ 05 55 89 57 65

L'inscription est gratuite (+ de 500 livres, CD et DVD)



EVOLIS 23 : Le calendrier des collectes des déchets est désormais distribué dans les boîtes aux lettres.

Infos déchets et ordures ménagères - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

☎ 05 55 89 86 06

Courriel : relationusagers@evolis23.fr

Site Internet : <https://www.evolis23.fr>

DÉCHETTERIE :

DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne

Horaires : le mardi 9h - 12h et du mercredi au samedi : 9 h - 12 h et 13h30 - 18h

Carte déchetterie obligatoire ! A réclamer auprès d'EVOLIS 23



EAU : SAEP (Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Du lundi au jeudi de 9h à 12h : 05 55 63 96 40

Fontainier : 06 85 61 21 65

EN CAS DE PANNE URGENTE : 06 79 70 56 21

Directeur de la publication et de la rédaction : Mairie de Crozant

Crédit photos : Pierre VOISIN, Laurent FALAIS, Didier LAVAUD, Ghislaine CHEZEAU, Maryvonne ZOMINY

Crédit images : Sources Internet gratuites



Le mot du Maire

La nouvelle année nous amène toujours à espérer mieux mais nous resterons prudents à l'occasion de cette année 2026. Je vous souhaite tout simplement des vœux de bonheur et de bien-être.

Pour notre commune, cette fin d'année a vu débiter nos travaux d'aménagement du bourg. La première tranche devrait se terminer courant mai. Elle donnera à notre village un nouveau caractère où le granit et la végétalisation domineront.

Durant l'année 2025, nous avons pu réaliser de nombreux chantiers comme la réfection des toitures de nos anciens ateliers municipaux, la réfection du bureau d'accueil du camping, ainsi que d'importants travaux de voirie dans nos villages.

Le Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la Forteresse de Crozant, après avoir enfin obtenu les autorisations nécessaires, débutera la démolition du restaurant et de l'hôtel des Ruines, puis la reconstruction, dans un premier temps d'un castelet d'entrée et d'un restaurant, puis dans un deuxième temps d'un logement et d'un centre d'interprétation. Les travaux devraient durer deux ans.

Nous pouvons noter, que dans notre bourg, deux nouveaux commerces ont ouvert. Il s'agit du café-bar "Chez Ninie" et de la boulangerie-pizzeria "1 Pain 2 Côtés".

Côté manifestations, certaines ont été annulées comme le feu d'artifice et d'autres reportées comme le moto-cross, en raison des conditions climatiques. Pour les autres, elles ont connu un succès comme à leur habitude.

Notre commune continue à poursuivre son développement afin d'améliorer son attractivité et le cadre de vie de ses habitants. Merci à tous ceux qui y participent.

Didier LAVAUD

Hommage à Jean PARLEBAS



Maire de Crozant de 1995 à 2014, Jean PARLEBAS nous a quittés le 15 novembre 2025.

Durant ses trois mandats, il a occupé différents postes (Syndicat Mixte, Communauté de Communes du Pays Dunois, SAEP Saint-Sébastien-Crozant, Office de Tourisme, ...) mais sa priorité était le site des Ruines désormais appelé forteresse de Crozant.

Il a également fait réaliser l'enfouissement des réseaux et la création de l'assainissement collectif dans le bourg, le gîte d'artistes, la nomination des rues et la numérotation des maisons.

Il a œuvré pendant ces années à l'évolution de la Commune.



Conseils Municipaux

SÉANCE DU 5 AVRIL 2025



Secrétaire de séance : Frédéric LASNIER

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 9 (Annie BARBAT a donné procuration à Frédéric LASNIER)

Absents : 3 (Annie BARBAT, Franck PERIOT et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 07.12.2024.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- *CONTRAT CNP 2025*

Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL

- *Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025*

- *BUDGET COMMUNE*

Vote du compte financier unique 2024

Affectation du résultat 2024

Vote des taxes locales

Vote du Budget Primitif 2025

- *BUDGET ASSAINISSEMENT*

Vote du compte financier unique 2024

Affectation du résultat 2024

Vote des montants de la redevance 2025

Vote du Budget Primitif 2025

- *BUDGET LOTISSEMENT*

Vote du compte financier unique 2024

Affectation du résultat 2024

Vote du Budget Primitif 2025

- *SUBVENTIONS 2025*

- *AMAC 23 : Contribution 2025*

- *EPICERIE « Le Petit Marché » et LOGEMENT : révision des loyers au 01.04.2025*

- *Bureau camping : devis et demande de subvention Boost'Comm'Une*

- *Achat d'un tracteur d'occasion : devis*

- *Affaires diverses*

- **CONTRATS CNP 2025 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL**

Présentation du renouvellement du contrat pour l'année 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

A compter du 01.01.2025, les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées par :

- une redevance de « consommation d'eau potable » facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées

sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

La commune est concernée par la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.

- Cette redevance est facturée par l'agence de l'eau aux communes qui en sont les redevables.

- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.

- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance du système d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%.

Le CM décide de fixer à 0.084 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote du CM : 4 Pour, 3 Contre et 2 Abstentions

- **BUDGET COMMUNE : approbation du compte financier unique 2024**

Présentation du compte financier unique 2024.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 690 856.76 € et les dépenses à 141 975.76 € soit un excédent de 548 881.00 € pour 2024 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 237 809.50 € soit un solde d'exécution cumulé de 311 071.50 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 281 763.79 € (recettes à réaliser de 0 € et dépenses à réaliser de 281 763.79 €).

Le résultat cumulé s'élève à 29 307 .71 €.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 616 969.66 € et les dépenses à 415 629.68 € soit un excédent de 201 339.98 € pour 2024 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 725 484.83 € soit un solde d'exécution cumulé de 926 824.81 €.
Le résultat cumulé s'élève à 926 824.81 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2024**

Présentation de l'affectation du résultat 2024.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 725 484.83 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 201 339.98 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 926 824.81 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 237 809.50 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 548 881 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 311 071.50 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 281 763.79 € (dépenses à réaliser de 281 763.79 € et recettes à réaliser de 0 €).

Le besoin de financement est de 0 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 926 824.81 € et l'excédent d'investissement à 311 071.50 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2025**

Présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Aucune augmentation n'est prévue.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 est de 260 208 € soit :

- au compte 73111 Impôts directs locaux un montant de 212 514 €

- au compte 74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières un montant de 47 694 €

Les taux 2025 sont fixés comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	38.35 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	70.53 %
Taxe d'Habitation (TH)	8.55 %

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2025**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 526 769.31 € et en section d'investissement à 1 374 998.90 € soit un total de 2 901 768.21 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : approbation du compte financier unique 2024**

Présentation du compte financier unique 2024.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 546.79 € et les dépenses à 37 383.60 € soit un déficit de 13 836.81 € pour 2024 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 84 196.55 € soit un solde d'exécution cumulé de 70 359.74 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 13 986.24 € (recettes à réaliser de 0 € et dépenses à réaliser de 13 986.24 €).

Le résultat cumulé s'élève à 56 373.50 €.

En réalité, les restes à réaliser de 2024 devraient faire apparaître un solde négatif de 3 541.24 € (recettes à réaliser de 10 445 € et dépenses à réaliser de 13 986.24 €).

Le résultat cumulé devrait s'élever à 66 818.50 €.

Cet écart est dû à la non prise en compte des recettes à réaliser de 10 445 € par l'application TOTEM.

La recette affectée au compte 131 est passée au compte 1318 au 01.01.2025 avec la nouvelle nomenclature.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 42 473.06 € et les dépenses à 40 182.96 € soit un excédent de 2 290.10 € pour 2024 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 28 826.32 € soit un solde d'exécution cumulé de 31 116.42 €.

Le résultat cumulé s'élève à 31 116.42 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2024**

Présentation de l'affectation du résultat 2024.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 28 826.32 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 2 290.10 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 31 116.42 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 84 196.55 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de - 13 836.81 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 70 359.74 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 3 541.24 € (dépenses à réaliser de 13 986.24 € et recettes à réaliser de 10 445 €).

Le besoin de financement est de 0 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 31 116.42 € et l'excédent d'investissement à 70 359.74 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2025**

Présentation des tarifs 2025 qui ont servi à la préparation du budget.

Le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2025 évaluée à 4 500 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 76 400.34 € et en section d'investissement à 104 351.53 € soit un total de 180 751.87 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : approbation du compte financier unique 2024**

Présentation du compte financier unique 2024.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408 € et les dépenses à 144 408 € soit un résultat de 0 € pour 2024 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408 €.

Le résultat cumulé s'élève à - 144 408 €.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408 € et les dépenses à 144 408 € soit un résultat de 0 € pour 2024 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0 € soit un solde d'exécution cumulé de 0 €.

Le résultat cumulé s'élève à 0 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2024**

Présentation de l'affectation du résultat 2024.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SUBVENTIONS 2025**

Monsieur le Maire passe en revue le tableau des subventions pour les associations et propose un montant validé ou non par le CM. Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement aux associations qui fournissent leurs comptes annuels et qui réalisent des manifestations. Le montant inscrit au compte 65748 est de 5 000 €.

- **AMAC 23 : contribution 2025**

Monsieur le Maire présente la demande de versement de la contribution 2025 pour l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse qui s'élève à 132 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2025.

Actuellement de 170.20 € pour le commerce et de 215.50 € pour l'appartement, ils passeront à 174.40 € pour le commerce et à 220.82 € pour l'appartement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Bureau d'accueil du camping**

Travaux de réfection - Devis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection au bureau d'accueil du camping. Il présente les devis des entreprises.

Le devis de l'entreprise PINARD de Crozant pour l'isolation du plafond et des murs et pour la pose d'un nouveau carrelage s'élève à 4 511.00 € HT soit 5 413.20 € TTC.

Le devis de l'entreprise Naudon-Mathé de La Souterraine pour la pose de fenêtres et de volets roulants s'élève à 3 864.50 € HT soit 4 637.40 € TTC.

Le devis de l'entreprise BERNARD de Crozant pour l'électricité s'élève à 2 235.43 € HT soit 2 682.52 € TTC.

Le devis de l'entreprise JOACHIM d'Azéables pour la peinture s'élève à 2 102.72 € HT soit 2 523.26 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Demande d'une subvention Boost'Comm'Une

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département a mis en place une nouvelle génération de contrats Boost'Comm'Une pour la période 2023-2026 en faveur des communes afin de soutenir leurs projets d'investissement.

Pour la Commune, l'aide maximale est de 24 520 € avec un taux d'intervention de 25 % du montant HT des investissements éligibles.

Il rappelle également que la Commune a signé ce contrat et a déjà bénéficié d'aides pour la réfection de la bibliothèque et pour l'agrandissement du camping (lingerie) mais qu'il reste des fonds à disposition. Il propose de présenter le dossier de travaux de réfection du bureau d'accueil du camping.

Le financement prévisionnel est le suivant :

Nature des financements	TOTAL (€)	Taux %
Département - Contrat Boost'Comm'Une	3 178.41	25 %
Total financements publics	3 178.41	
Autofinancement	9 535.24	75 %
TOTAL	12 713.65	100%

Avis favorable du CM à l'unanimité.

• Achat d'un tracteur d'occasion

Devis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur John Deere a subi à plusieurs reprises de multiples réparations par la SAS DUBRANLE d'Azéables et qu'à ce jour une panne n'a pas pu être réparée et qu'il convient donc de le remplacer par un tracteur d'occasion afin que les agents techniques puissent travailler dans de meilleures conditions et avec un matériel fonctionnel et fiable.

Il explique qu'il a demandé un devis pour un tracteur d'occasion à la SAS DUBRANLE d'Azéables.

Il présente ensuite le devis pour un tracteur VALTRA de Type A 104 H pour un montant de 39 000 € HT soit 46 800 € TTC.

Il informe également de la reprise du tracteur John Deere de Type 6220 SE et du relevage avant MX R38 pour un prix ÉXO de 17 000 € par la SAS DUBRANLE d'Azéables.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courriel du CFAL : remerciements pour la subvention
- Courrier de La Ligue contre le Cancer : remerciements pour la subvention
- Courrier de Lire en Creuse : remerciements pour la subvention
- Courrier de l'Amitié Crozantaise : remerciements pour la subvention
- Courriel de Creuse Oxygène : remerciements aux signaleurs pour le Tour Dunois Cadet du Dimanche 23 Mars 2025

SÉANCE DU 24 MAI 2025



Secrétaire de séance : Annie BARBAT

Membres : 11

Présents : 7

Votants : 7

Absents : 4 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand MICARD et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 05.04.2025.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- *Personnel Communal*

Protection sociale complémentaire : volet Santé

Convention de participation avec le Centre de Gestion

- *Budget Assainissement : tarifs 2025*

- *Réfection de voies communales : devis*

- *Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine : proposition de bail emphytéotique (durée du bail)*

- *Assainissement : rapport annuel 2024*

- *Club nautique d'Eguzon : demande de subvention*

- *Affaires diverses*

• **Personnel communal**

Protection sociale complémentaire : domaine de la santé

Convention de participation avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

En ce sens, la participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour **devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le domaine de la santé.**

Monsieur le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire en matière de santé a pour objet, en cas de maladie, d'accident ou de maternité, de permettre de bénéficier du remboursement de soins de santé non pris en charge ou partiellement pris en charge par la sécurité sociale.

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le Comité Social Territorial a rendu son avis le 3 avril 2025.

Le Conseil Municipal décide de retenir le principe de la procédure de la convention de participation pour les risques santé à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026, de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, à adhésion facultative des agents, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse entend conclure, de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion, de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention en respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 soit 15 € bruts mensuels/agent, prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite et autorise le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Budget Assainissement**

Tarifs 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un courrier de la Préfecture le 9 mai 2025 au sujet des tarifs d'assainissement.

La délibération n°2025-04-05-09 fixe les tarifs d'assainissement pour 2025 mais pour être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs auraient dû être votés fin 2024.

De ce fait, les mois de janvier, février et mars ne peuvent être assujettis à l'application de ces tarifs.

Il est précisé également que le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40 % du coût du service pour une consommation de 120 m³.

Les tarifs votés dépassent le pourcentage autorisé de 40% puisqu'il est de 41.40 %. La Préfecture nous informe également que dans le calcul, les redevances ne doivent pas être comptées.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont toujours été votés au moment du budget et qu'il faudra désormais les voter en fin d'année et qu'auparavant le coût de 40 % n'était pas dépassé mais que dans le calcul, la redevance était comptée.

Il y a donc lieu de revoir les tarifs. Il propose de fixer la part fixe à 195 € et la part variable à 2.45 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Voirie**

Réfection de voies communales - Devis

Monsieur le Maire présente le devis d'EVOLIS 23 pour des travaux de bitumage sur les routes du Mont Sarrazin, des Rabines, de Vitrat et de Changotin.

Le montant s'élève à 39 385.83 € HT soit 47 263 € TTC.

Il présente ensuite le devis d'EVOLIS 23 pour des travaux de voirie aux villages du Pescher, de La Chapelle Sainte Foy et de La Journalière.

Le montant s'élève à 19 942 € HT soit 23 930.40 € TTC.

Il précise que le montant global de ces travaux est de 59 327.83 € HT soit 71 193.40 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine**

Proposition de bail emphytéotique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la délibération n°2024-12-07-11 indiquait une durée de bail emphytéotique de 10 ans à compter du 01.01.2025.

Cependant, après l'envoi de la délibération chez le notaire par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, il s'avère que la proposition d'une durée de 10 ans faite à la Commune n'est pas possible car une durée de bail emphytéotique est comprise entre 18 et 99 ans.

Il y a donc lieu de fixer une nouvelle durée et une nouvelle date de commencement du bail emphytéotique pour les parcelles suivantes :

A 1333	Changotin	1 ha 40 a 60 ca	Section de Changotin
B 182	Les Côtes	4 ha 83 a 00 ca	Section de Crozant et de La Solitude
B 547	Les Granges	21 a 80 ca	Commune de Crozant
B 571	Les Granges	51 a 50 ca	Section de Crozant et de La Solitude
B 572	Les Granges	24 a 42 ca	Commune de Crozant
B 1128	Le Bourg	3 ha 52 a 34 ca	Section de Crozant et de La Solitude
Soit une surface totale de		10 ha 73 a 66 ca.	

Les autres éléments restent inchangés.

Monsieur le Maire propose de conclure ce bail pour une durée de 20 ans à compter du 01.07.2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Assainissement**
Rapport annuel 2024

Assainissement collectif du bourg
Gestion communale
Régie à autonomie financière
Population desservie : 90 habitants
Nombre d'abonnés : 106 abonnés
Volume facturé : 3 759 m³
Part fixe : 195 €
Part proportionnelle : 2.30 €/m³
Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.16 €/m³
Facturation semestrielle
Recettes : 29 478.39 € dont abonnements 20 231.25 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Club nautique d'Eguzon**
Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Club Nautique d'Eguzon demandant une subvention pour la Finale de la Coupe d'Europe de Ski Nautique de Vitesse 2025 qui se déroulera le Dimanche 6 Juillet 2025 sur le Lac d'Eguzon.

Proposition de verser une subvention de 300 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 20.05.2025

SPIE CityNetworks de DUN LE PALESTEL : remplacement des lanternes suite orage
Montant : 5 032.64 € HT soit 6 039.17 € TTC

Décision du 23.05.2025

EVOLIS 23 : curage de fossés à La Brousse
Montant : 1 021.80 € HT soit 1 226.16 € TTC

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2025



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD
Membres : 11
Présents : 8
Votants : 8
Absents : 3 (Annie BARBAT, Franck PERIOT et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 24.05.2025.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

☞ Dossier d'aide sociale

☞ Aménagement du bourg

Désignation des entreprises retenues et nouveau plan de financement

☞ Achat d'un chargeur pour le tracteur VALTRA d'occasion : devis

☞ Courrier du Rugby Club Dunois : demande de subvention

☞ AMAC 23 : motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret

☞ Affaires diverses

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement à l'EHPAD de Dun le Palestel

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg**

Désignation des entreprises retenues et nouveau plan de financement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ouverture des offres a été effectuée le 10 juin 2025 et qu'elles ont été transmises le même jour par courriel à l'architecte d'Atelier Cap Paysage.

Les premières analyses faites, et après une phase de négociations, le rapport d'analyses a été présenté le 7 juillet 2025.

Monsieur le Maire présente les offres des entreprises et le nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal décide :

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public Lot 1 VRD et Pavage de la tranche ferme avec l'entreprise COLAS pour un montant de 796 388.34 € HT soit 955 666.01 € TTC sachant que cette dépense a été prévue au BP 2025.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public Lot 2 Plantation de la tranche ferme avec l'entreprise ALPHA Paysages pour un montant de 89 947.34 € HT soit 107 936.81 € TTC sachant que cette dépense a été prévue au BP 2025.

➤ D'accepter la tranche optionnelle dont le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 91 880.87 € HT soit 110 257.04 € TTC pour le Lot 1 VRD et Pavage et le devis de l'entreprise ALPHA Paysages s'élève à 77 250.09 € HT soit 92 700.11 € TTC pour le Lot 2 Plantation sachant qu'elle fera l'objet d'un affermissement.

➤ D'accepter le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	886 335.68 €	Etat (DETR) 50%	554 865.28 €
Honoraires architecte	206 599.80 €	Etat (DSIL, Fonds Vert) 30%	332 919.17 €
Frais de géomètre	9 900.00 €		
Frais de mission géotechnique	5 490.00 €		
Frais de publicité	1 123.08 €	Commune 20 %	221 946.11 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	282.00 €		
TOTAL	1 109 730.56 €	TOTAL	1 109 730.56 €

A noter que la dépense globale sera répartie sur 2 années de la façon suivante :

Gestion 2025

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	217 574.99 €	Etat (DETR) 50%	220 484.94 €
Honoraires architecte	206 599.80 €	Etat (DSIL, Fonds Vert) 30%	132 290.96 €
Frais de géomètre	9 900.00 €		
Frais de mission géotechnique	5 490.00 €		
Frais de publicité	1 123.08 €	Commune 20 %	88 193.97 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	282.00 €		
TOTAL	440 969.87 €	TOTAL	440 969.87 €

Gestion 2026

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	668 760.69 €	Etat (DETR) 50%	334 380.35 €
		Etat (DSIL, Fonds Vert) 30 %	200 628.21 €
		Commune 20 %	133 752.13 €
TOTAL	668 760.69 €	TOTAL	668 760.69 €

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 50%.
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 50%.
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert à hauteur de 30%.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer et signer toutes les démarches administratives relative à cette opération pluriannuelle qui sera inscrite au budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Achat d'un chargeur pour le tracteur Valtra d'occasion**

Devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'acheter un chargeur pour le tracteur VALTRA d'occasion.

Il présente le devis de l'entreprise DUBRANLE d'Azéables. Le montant s'élève à 15 000 € HT soit 18 000 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Rugby Club Dunois**

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Rugby Club Dunois demandant une subvention pour soutenir les actions et projets de l'année.

L'association a pour objectif de promouvoir la pratique du rugby et de dynamiser le Pays Dunois.

Dans un esprit de sportivité, de respect et d'engagement pour la jeunesse issue en majorité du Pays Dunois, elle souhaite redonner vie au stade et aux locaux.

Proposition de verser une subvention de 150 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **AMAC 23**

Motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'AMAC 23 relative à la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret.

Avis favorable du CM à l'unanimité.



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 04.09.2025

JOACHIM David d'Azéables : travaux de peinture du couloir et des toilettes de la bibliothèque

Montant : 1 890.47 € HT soit 2 268.56 € TTC

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Daniel DARD

Membres : 11

Présents : 7

Votants : 7

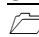
Absents : 4 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand MICARD et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)


Approbation du Procès-Verbal du 05.09.2025.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

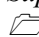
 Dossier d'aide sociale

 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Commune 2026

 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement 2026

 Personnel Communal

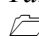
Suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois

 Personnel Communal


Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire - volet santé et du montant de la participation versée aux agents

 Budget Assainissement

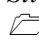
Tarifs de la redevance 2026


 Agence de l'eau Loire-Bretagne


Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026


 Epicerie « Le Petit Marché »


Situation et démarches par rapport au bail commercial existant


 Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie à compter du 01.01.2026

 Tarifs communaux 2026

 Dénomination de la salle polyvalente

 SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel 2024

 SDEC 23 : adhésion 2026 au groupement de commande du marché de maintenance Eclairage Public

 Affaires diverses

- **Dossier d'aide sociale**
Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement à l'EHPAD
Les Résidences de Bellevue de Bourges

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2026**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget commune 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 356 551.25 € : 4 = 89 137.81 €

23. Immobilisations en cours 723 793.44 € : 4 = 180 948.36 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2026**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget assainissement 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 59 057.02 € : 4 = 14 764.26 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Suppressions de postes

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03.12.2024

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28 h à compter du 01.10.2024, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif à 28 h.

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09.10.2025

Suite à la création d'un poste de rédacteur à 35 h à compter du 14.12.2024, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 h.

Ces postes seront supprimés avec effet au 01.01.2026.

Mise à jour du tableau des emplois

Cadres d'emplois et grades	TC ou TNC	POURVU	NON POURVU	Observations
Rédacteur	35 h	1		Poste créé le 14.12.2024
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28 h	1		Poste créé le 01.10.2024
Agent de maîtrise	35 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Agent de maîtrise	28 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Adjoint technique territorial	35 h	1		
TOTAL		5	0	

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire – volet santé et du montant de la participation versée aux agents

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09.10.2025

Proposition

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, conclue entre le CDG 23 et la MNT, avec effet au 1^{er} janvier 2026.
- De prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière à la complémentaire santé de 30 € bruts /agent/mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 23.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 23 et la MNT.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Budget Assainissement**

Tarifs 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de définir les tarifs de la redevance de l'assainissement collectif pour 2026.

Il rappelle que le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40 % du coût du service pour une consommation de 120 m³.

Il propose de conserver la part fixe à 195 € et la part variable à 2.45 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

La commune est concernée par la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.

Cette redevance est facturée par l'agence de l'eau aux communes qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé à 0,7 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%.

Le CM décide de fixer à 0.196 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public

- Douche (visiteur) 3.00 euros
- Lave-linge 7.00 euros
- Sèche-linge 7.00 euros
- Pèlerin 16.00 euros

SALLE POLYVALENTE

Caution 400 €

Pour les associations hors commune

- Réunion 60 €
- Repas 170 €
- Randonneurs 50 €

Pour les particuliers

◆ Habitant la commune

ou ayant une résidence secondaire sur la commune (justificatif à fournir)

- Vin d'honneur 70 €
- Repas 170 €

◆ Hors commune

- Vin d'honneur 150 €
- Repas 250 €

Exposition

- 1 Semaine avec deux week-ends 300 €

GITE D'ARTISTES

	Basse & moyenne saisons	Haute & très haute saison
Location Commune (85%) Prix d'achat	323.00 €	365.50 €
Commission Gîtes et Vacances (15%)	57.00 €	64.50 €

Montant total location	380.00 €	430.00 €

Week-ends

- 2 nuits : 170 €
- 3 nuits : 190 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Salle polyvalente**

Dénomination

Monsieur le Maire revient sur la rénovation et la mise aux normes de la salle polyvalente mais surtout sur le fait qu'elle ne porte pas de nom.

Il propose donc aux conseillers municipaux de lui attribuer le nom de « Salle Polyvalente Maurice DARD » en hommage à l'ancien élu qui a été maire de 1959 à 1995 et qui avait transformé l'ancien école en salle polyvalente au début des années 1980.

Il précise que les membres de la famille DARD ont tous donné un avis favorable.

Si le conseil municipal est favorable à cette appellation, une plaque commémorative sera posée par le service technique et l'inauguration aura lieu le même jour que la cérémonie des vœux soit le samedi 31 janvier 2026.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SIAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2024)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2024).

Service géré au niveau intercommunal (Saint Sébastien-Crozant)

Régie à autonomie financière

Population desservie : 1 065 habitants

Nombre d'abonnés : 1 059 abonnés

Volume prélevé : 54 471 m³

Achat d'eau traitée à Lafat : 1 429 m³

Volume vendu aux abonnés : 73 412 m³

Abonnement : 75 €

Prix au m³ : 1.20 €

Pollution domestique : 0.23 €/m³

Recettes : 168 836 € dont 79 425 € d'abonnements

14 prélèvements (microbiologie) et 19 prélèvements (paramètres physico-chimiques) effectués pour la qualité de l'eau

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Syndicat Départemental des Energies de la Creuse**

Adhésion 2026 au groupement de commandes du marché de maintenance Eclairage Public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2024 le SDEC a créé le groupement de commandes de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public.

En prévision du renouvellement du marché en 2026, le SDEC nous invite à nous positionner sur une éventuelle adhésion.

Monsieur le Maire présente la proposition du SDEC relative au groupement de commandes du marché de maintenance de l'éclairage public.

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- ONF : projet d'exploitation des parcelles au Pont Charraud longeant la Sédelle
- Communauté de Communes du Pays Dunois : rapport d'activité 2024/2025
- Gîte pèlerins : courriel de Monsieur Laurent DELABROY
- Courrier de Madame Nell WANTY relatif à des problèmes rencontrés au sujet de la chasse
- Amitié Crozantaise : lettre de remerciements pour la subvention



INSEE

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2021 à 2025

Populations légales au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Population municipale 431

Population comptée à part 5

Population totale 436



RÉSULTATS RÉGIES 2025



Le Gîte d'Artistes

Le gîte d'Artistes a réalisé une très bonne saison pour une recette brute de 8 700,00 €.

Service location Gîtes de France Creuse : 05 55 61 50 15



Le Camping "la Font Bonne" est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre

La recette brute du camping municipal est de 20 368.00 € (22 428,66 € en 2024). Les mois de juillet et août restent les plus fréquentés, mais les fortes chaleurs en ont refroidi certains, d'où une légère baisse de la fréquentation estivale remarquée également côté gîte pèlerins.



NOUVEAUX COMMERÇANTS - ARTISANS

Début août 2025 après d'importants travaux de rénovation, Cécile et Aldert BRANDSMA ont réouvert un lieu emblématique de Crozant "Chez Ninie" ! Café-bar où se retrouver, boire, manger.

Cette année la pizzeria "Da Giuseppina" a rejoint 1 Pain 2 Côtés, ouvert l'année dernière. Des pizzas à manger sur place ou à emporter, élaborées à partir de produits bio, locaux et de qualité.



L'ATELIER COMMUNAL

Installation d'une citerne souple pour récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage mais qui pourra également servir de réserve incendie. L'installation a été réalisée par l'entreprise de Christophe BERNARD pour un montant de 3 958.32 € HT soit 4 749.98 € TTC.





ÉTAT CIVIL

Naissances

DESLANDES CAUBERE Lucia 50 L'Age Quatre Maux 12 janvier 2025

Mariages

ROPARTZ Andreas et CHECA-PLANCHON Ségolène 8 La Chebreau 30 août 2025

Décès

LASNIER Jean Jacques	6 Les Jonettes	9 janvier 2025
GUILLOT Monique (LABERGÈRE)	24 Les Brousses	28 janvier 2025
MASSICOT Octave	9 Maisons	24 mars 2025
BARBAT Marcel	21 La Baronnière	26 août 2025
LAVERDANT Gisèle (MARTIN)	7 Maisons	6 septembre 2025
VARLEY Russell	54 Villejoint	2 octobre 2025
MAILLARD Roger	7 rue des Frères Alluau	8 octobre 2025
PARLEBAS Jean	12 rue Font Bonne	15 novembre 2025
LE Thi-Soi	42 Villeneuve	20 décembre 2025

Décès de résidents hors commune inhumés à Crozant

De GARRIGUES Monique (PARLEBAS)	Saint-Plantaire (36)	6 février 2025
BÉDUCHAUD Michel	Villebon-sur-Yvette (91)	14 février 2025
DÉBONNAUD Jean	St Germain-Beaupré (23)	27 février 2025
DURAND Bernard	Saint-Plantaire (36)	31 mars 2025
LELIÈVRE Sylvie (COLAS)	Paris 14 ^{ème} (75)	31 mars 2025
GILET Gisèle	Saint-Plantaire (36)	16 avril 2025
ALLILAIRE Simone (GUYOTON)	2 La Baronnière	18 avril 2025
CHATEIGNIER Odette (CAVACIUTI)	3 Le Mont Sarrazin	29 avril 2025
ROCHEROLLE Guy	3 La Maltière	2 mai 2025
GUILBAUD Gérard	Argenton-sur-Creuse (36)	29 août 2025
LELONG Marcel	Guéret (23)	30 septembre 2025



BIBLIOTHÈQUE

Nouveau jour d'ouverture !

Depuis le 4 juin 2025, Colette LASNIER vous accueille aussi tous les mercredis à la bibliothèque municipale.

Jours d'ouverture : **les mercredis et samedis de 10 h à 12 h.**



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune verse des subventions à des associations communales et/ou caritatives. Pour l'année 2025 le montant s'élève à 3940.00 € réparti de la façon suivante :

Amitié Crozantaise	160.00 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	160.00 €
Société de pêche la Sédelle (AAPPMA)	160.00 €
Comité des Fêtes Animation Loisirs (CFAL)	160.00 €
Les Amis du Château Médiéval de Crozant	160.00 €
Les Jardins de la Sédelle	160.00 €
Association pour la Sauvegarde des Croix type Crozant	160.00 €
Oc & Oil	160.00 €
Ecole primaire de ST Sébastien (classe de mer) 8 élèves	600.00 €
Lire en Creuse	50.00 €
Comice agricole de Dun-Le-Palestel	150.00 €
Ligue contre le cancer (Comité de la Creuse)	150.00 €
PEP 23 Association Départementale des Pupille de l'Enseignement Public (ADPEP)	30.00 €
Restaurant du Cœur (Association départementale)	150.00 €
Jeunes Agriculteurs de Dun le Palestel	50.00 €
Secours Catholique	40.00 €
FNATH 23	80.00 €
Secours Populaire	30.00 €
ADOT 23	30.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dun le Palestel	200.00 €
CIVAM	50.00 €
Les Amis des Peintres de l'École de Crozant et de Gargillesse	100.00 €
Club Nautique d'Eguzon	300.00 €
Creuse Oxygène "Tour Dunois Cadet"	500.00 €
Rugby Club Dunois	150.00 €



CAMPING

Travaux effectués

Le bureau d'accueil du camping (régie) a été totalement rénové.

Des travaux d'isolation ont été réalisés, les fenêtres changées et des volets roulants posés, le carrelage, l'électricité ainsi que la peinture refaits à neuf.





AMÉNAGEMENT DU BOURG DE CROZANT

Les travaux ont commencé à la mi-novembre au carrefour de la route des Rabines et se poursuivent progressivement en descendant vers le bourg. Actuellement, ils arrivent au niveau de la Poste et sont prévus jusqu'à l'église.





1) Fonds nature en Creuse

L'antenne de la Creuse a candidaté à l'appel à projets Fonds Nature (financements Fondation du Patrimoine/ Région Nouvelle-Aquitaine) lancé en fin du premier semestre 2025. Le Conservatoire a été retenu comme lauréat et un chèque d'un montant de 9205,00 euros lui a été attribué, et remis le 5 septembre 2025, afin de réaliser des travaux sur des sites, à savoir :

- de pouvoir remettre le Ruisseau de Josnon (Crozant) dans son ancien lit en vue de restaurer sa connexion avec une zone humide présente sur une parcelle appartenant au CEN ;
- de rouvrir des prairies humides en déprise, propriétés du CEN, sur la commune de Maisonnisses, avant de les confier en gestion à un agriculteur partenaire du CEN ;
- de poser une porte en bois à l'entrée d'une cave voutée, située sur la commune de Crozant, afin de réguler sa température en hiver au profit des Petits rhinolophes l'utilisant comme gîte d'hibernation.

Les deux premières actions bénéficient de cofinancements de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Creuse participe à la prise en charge de la troisième.



<https://cen-nouvelle-aquitaine.org/fonds-nature-en-creuse/>

2) Un camp scout au service de la nature à Crozant

Du 13 au 24 juillet dernier, une centaine de jeunes Scouts et Guides de France, venus de 10 villes différentes (Panazol, Brive, Bellac, Tours, La Ferté, Périgueux, Châteauroux, Saintes et Surgères), ont posé leurs tentes sur le site de « La Grange du Bois et Josnon », à Crozant, pour un grand camp d'été placé sous le signe des Clameurs de la Terre.

En plus des activités traditionnelles d'un camp scout – veillées, jeux, randonnées et moments de vie collective – les jeunes ont choisi de mettre leurs forces au service du Conservatoire **des Espaces Naturels**. Durant plusieurs jours, ils ont ainsi contribué à l'entretien et à la préservation du patrimoine naturel local :

- débroussaillage de la lande de la Solitude,
- réhabilitation d'un puisard,
- enlèvement d'une clôture devenue inutile,
- collecte de déchets plastiques.

Ces chantiers, menés avec enthousiasme et bonne humeur, ont permis aux jeunes de découvrir concrètement l'importance de la protection des milieux naturels, tout en laissant une trace utile et durable de leur passage. Un groupe de jeune a également eu l'occasion de découvrir la faune et la flore entourant le camp avec Jean Michel BIENVENUE, bénévole au CEN.

Au-delà du service rendu, ce camp a été une belle expérience de vie collective : un moment fort de fraternité, d'apprentissage et de découverte, où chaque participant a pu grandir dans la rencontre avec les autres et avec la nature.



Le site de La Grange du Bois et Josnon, situé sur la commune de Crozant, longe la rive gauche de la Sédelle et est traversé par le ruisseau de Josnon. Les parcelles sont comprises sur les pentes entre les hameaux de Josnon et de La Grange du Bois.

Le site s'inscrit dans le secteur paysager de la Basse Marche et au sein du bassin hydrographique « La Sédelle de la Brézantine à la Creuse ». Le secteur est peu accessible, en effet, il est composé de prairies humides, de boisements à hêtres et chênes et de bords de ruisseau avec une végétation fournie, le tout sans chemin balisé.

Les parcelles les plus hautes et les plus au sud vers Josnon sont pâturées, mais la majorité du site reste couvert de boisements. La Loutre est fortement présente comme en témoigne de nombreuses épreintes proches de la Sédelle.



Pierre VOISIN, Yvan GRUGIER

J'organise un évènement familial ou associatif ?

Je fais appel à Evolis 23 pour emprunter de la vaisselle et des gobelets réutilisables !

- Pour les manifestations de tous types : événements sportifs, fêtes, brocantes, salons, ...
- Pour les associations et les particuliers du territoire d'Evolis 23
- Pour s'inscrire dans une démarche éco-responsable
- Pour soutenir l'économie locale (la gestion et le lavage de la vaisselle sont assurés par des associations locales).

Un kit vaisselle comprend

- 25 assiettes, 25 couteaux, 25 fourchettes et 25 cuillères
- 5€/kit emprunté



Prêt de gobelets

Evolis 23 met à disposition gratuitement des éco-cup pour mes manifestations.

- Gobelets de 25 cl en plastique réutilisable

Attention : en cas de restitution incomplète, des frais supplémentaires me seront appliqués. Pour éviter ces frais, je mets en place une consigne durant mon évènement.

Comment ça marche ?

1. Je fais ma demande minimum 1 mois avant la manifestation
2. Je signe la convention et les modalités transmises par Evolis 23 suite à la demande (gobelet et/ou vaisselle)
3. Je récupère les gobelets et/ou la vaisselle auprès de l'association qui s'occupe de la gestion
4. Je retourne les gobelets et/ou la vaisselle dans les jours qui suivent la manifestation (je rince les gobelets et la vaisselle au préalable).
5. Les gobelets et la vaisselle sont lavés par l'association et reconditionnés pour être de nouveau prêtés !

Faire sa démarche en ligne sur : www.evolis23.fr/

Quantités soumises à la limite des stocks disponibles

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le traitement des eaux usées, pourquoi et comment ça marche ?

Quand je me lave, fais la vaisselle ou vais aux toilettes, mes eaux usées doivent être dépolluées avant de retourner dans la nature.

- Si je suis raccordé au tout-à-l'égout, elles partent vers une station d'épuration.
- Si je ne le suis pas, c'est à moi d'assurer le traitement sur mon terrain grâce à une installation d'Assainissement Non Collectif (fosse septique, épandage, etc.).

Pour **ne pas polluer** mon terrain ou prendre le risque d'être malade, mon installation doit comprendre un ou **plusieurs ouvrages adaptés** à mon sol, mon terrain et à mes habitudes de vie. Par exemple, une simple fosse septique ne garantit pas une bonne dépollution. En revanche, associer une fosse toutes eaux à un filtre à sable bien entretenus, c'est l'assurance d'une installation performante et sûre.

Un SPANC, c'est quoi et à quoi ça sert ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle si mon installation est conforme et en bon état. Si des éléments manquent ou fonctionnent mal, le SPANC me conseille sur les solutions adaptées. Une fois mon projet de travaux défini, le SPANC doit le valider avant que je passe à la phase de réalisation.

Le SPANC devra également vérifier les travaux avant leur remblaiement. Pour que mon installation reste efficace dans le temps, je l'inspecte et je l'entretiens au moins une fois par an.

A chaque contrôle, un rapport de visite m'est envoyé ainsi qu'une facture. Si je souhaite **vendre ma maison**, il faut que mon notaire joigne à l'acte de vente un rapport de contrôle du SPANC de moins de 3 ans. S'il a plus de 3 ans, alors je demande au SPANC de vérifier le fonctionnement de mon installation.

Pour plus d'information, consultez le guide pratique de l'ANC sur le site internet d'Evolis 23 : www.evolis23.fr

ORANGE nous informe sur les infrastructures de télécommunication qui vont entraîner la fermeture du réseau cuivre en 2028 pour la commune de Crozant.

Au 1^{er} janvier 2026 : Fin de la commercialisation de nouvelles offres sur le réseau cuivre.

Au 31 mai 2028 : Fermeture technique des offres cuivre.

L'ensemble des fournisseurs d'accès Internet associés au projet prendra contact avec les administrés, particuliers ou professionnels pour les accompagner dans la migration de leur offre sur cuivre vers une offre de substitution.



Les Amis du Château Médiéval de Crozant

Dimanche 3 août 2025, Crozant ensoleillé a vibré au rythme du Moyen Age. Nouvelle organisation géographique bien appréciée de tous, 40 exposants producteurs, qui pouvaient profiter des animations comme le public, parades, spectacles, campements, jeux, vols d'oiseaux, chevaux des M, chasse au trésor et restauration.

Journée festive pour tous, petits et grands qui se termine par un concert très apprécié par les "Derniers Trouvères" dans l'église St Etienne de Crozant.

Nous recherchons des bénévoles pour la semaine et le jour de la médiévale.



**Prochaine Médiévale
Dimanche 2 août 2026**

Si vous souhaitez rejoindre les membres des Amis du Château Médiéval de Crozant, vous pouvez contacter Maryvonne ZOMINY-LOUIS au 06 61 77 60 54.



OCTOBRE ROSE



Le Comité des Fêtes Animation Loisirs de Crozant a organisé en partenariat avec la commune de Fresselines la marche "Octobre Rose", le dimanche 5 octobre 2025.

42 personnes ont participé à l'événement. Certaines ont parcouru les 8 km, les plus courageuses les 17,5 km et 9 ont fait un don sans participer.

La somme récoltée de 364 € a été reversée à la Ligue contre le cancer de la Creuse.

Nous remercions les bénévoles pour leur investissement ainsi que Nathalie, la secrétaire de mairie, qui m'a beaucoup aidé pour les dossiers.



Ghislaine CHEZEAU



AMITIÉ CROZANTAISE

Le club a organisé de nombreuses manifestations cette année comme les années précédentes pour ses adhérents. L'assemblée générale a été suivie de la galette des rois, puis des repas (cassoulet, choucroute, ...) ont eu lieu à la salle polyvalente tout au long de l'année ainsi que des goûters.

Début mai, un loto a rassemblé de nombreuses personnes. Fin mai, c'est un voyage en Touraine qui a permis aux adhérents et non-adhérents de s'échapper du quotidien.

L'année s'est terminée par le repas de Noël.

Vous pouvez à tout moment rejoindre le club.



AGENDA 2026

Dimanche 15 février	Loto	Comité des fêtes
Dimanche 22 février	Repas	Amitié Crozantaise
Samedi 28 février	Concours de belote	Comité des fêtes
Dimanche 15 mars	Élections municipales	Commune
Jeudi 19 mars	Cérémonie / Vin d'honneur	Commune
Dimanche 22 mars	Élections municipales	Commune
Dimanche 19 avril	Repas	Amitié Crozantaise
Samedi 2 mai	Colloque	Les Fruits du Terroir
Vendredi 8 mai	Cérémonie / Vin d'honneur	Commune
Sam. 9 et Dim. 10 mai	Journées des Plantes	Arboretum Sédelle
Dimanche 24 mai	Brocante	Comité des fêtes
Dimanche 31 mai	Randonnée	Rand. du Pays Dunois
Lundi 13 juillet	Soirée entrecôtes Feu d'artifice	Comité des fêtes Commune
Dimanche 2 août	Médiévale	ACMC
Samedi 5 septembre	Goûter	Amitié Crozantaise
Dimanche 4 octobre	Rando Rose	Comité des fêtes
Dimanche 11 octobre	Repas	Amitié Crozantaise
Sam. 17 et Dim. 18 octobre	Journées des Plantes	Arboretum Sédelle
Dimanche 8 novembre	Repas	Amitié Crozantaise
Mercredi 11 novembre	Cérémonie / Vin d'honneur	Commune
Dimanche 13 décembre	Repas de Noël	Amitié Crozantaise



La réforme des redevances est entrée en vigueur le premier janvier 2025. Les redevances sont perçues par l'Agence de l'eau Loire Bretagne auprès des usagers de l'eau et contribuent à financer des actions de préservation de la ressource dans le cadre des programmes des agences de l'eau.

Cette année (2025), vous pouvez voir sur votre facture :

- *Une redevance pour consommation d'eau : **0,33 €/m³**
- *Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable :
0,10 €/m³ x 0,2 (coefficient de modulation) : **0,02€/m³**
Au total 0,33 + 0,02 = 0,35 €/m³

Ces redevances équivalent à : 0,33 € + 0,02 € = 0,35 €/m³ et remplacent le prélèvement unique de 0,23€/m³ effectué les années précédentes (nous vous l'avions annoncé l'an dernier). Cela représente l'augmentation non négligeable de 66%, seulement pour les taxes!

Pour 2026, les redevances s'élèveront à :

- *Une redevance pour consommation d'eau : **0,32 €/m³**
- *Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable
0,10 €/m³ x 0,32 (coefficient de modulation) = **0,032 €/m³**
- *Une redevance pour prélèvement en eau potable : **0,0337€/m³**

Au total 0,32 + 0,032+ 0,0337 = 0,3857 €/m³ (presque 40 centimes/m³)



Le prix de l'eau : le prix du m³ était en 2024 de 1,20 €/m³ et en 2025 de 1,40 €/m³ (nous sommes obligés de répercuter les sommes engagées pour la réhabilitation du château d'eau de Beaumont pour laquelle nous avons eu recours à un emprunt de 200 000€ auprès du Crédit Agricole, le montant des travaux avoisine les 250 000€, il nous restera 50 000€ en autofinancement dans la partie investissement de notre budget).

Pour 2026 une augmentation de 5 centimes d'euros par m³ est prévue afin de compenser la dépense supplémentaire de 3600€/an (soit 300€/mois) demandée pour la location des bureaux occupés par le SIAEP à la mairie et l'atelier près de la Poste. En outre l'abonnement passera de 75 à 80€ par an (le prix de 75€ avait été fixé le 1er janvier 2018 (7 ans sans augmentation)).

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU DE BEAUMONT



nouvelle couleur du château d'eau après décapage



intérieur du réservoir avant réagréage et étanchéité



étanchéité du dôme

Numéros de téléphones utiles : **Isabelle** au secrétariat au 05 55 63 96 40
(du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures)

Luc, le fontainier en cas d'urgence au 06 85 61 21 65



Seniors, protégez-vous des arnaques !



Le démarchage à domicile est une activité légale et encadrée, mais de « faux » démarcheurs et des escrocs utilisent le prétexte du porte à porte pour s'introduire chez vous.

Ils peuvent alors vous voler de petits objets de valeur, ou chercher à abuser de votre faiblesse en vous facturant très cher une prestation non-désirée, et sans respecter les obligations légales (mentions obligatoires sur le contrat, pas de paiement avant 7 jours...).



Voici 5 règles d'or pour vos protéger :

- N'ouvrez pas votre porte à des inconnus. Utilisez un entrebâilleur ou un œillette ;
- Ne vous fiez pas aux brassards ou aux habits, même si la personne est en uniforme. Au moindre doute, ne laissez pas entrer ;
- Méfiez-vous des démarcheurs trop entreprenants : ne vous laissez pas abuser en signant un document dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs ;
- Ne révélez jamais l'emplacement de vos bijoux ou de votre argent liquide. Ne communiquez aucun renseignement bancaire, ne remettez pas d'argent ;
- Au moindre doute, contactez la mairie ou la gendarmerie en composant le 17.



L'Opération Tranquillité Seniors, c'est quoi ?

L'Opération Tranquillité Seniors proposée par la gendarmerie prévient l'isolement des personnes âgées :

- en organisant des patrouilles plus régulières autour des logements signalés ;
- avec des visites de gendarmes à votre domicile, pour s'assurer que vous êtes en sécurité.

Comment s'inscrire ?

Vous êtes senior et souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Seniors ? Des personnes de votre entourage (parents, grand-parents...) sont vulnérables ? Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire.